



Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 29 juin 2021 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant

C'est en présence de 72 personnes que M. Guy Petter, syndic, ouvre et préside cette première Assemblée communale de la législature 2021-2026.

La presse est représentée par M. Wirtz pour le Freiburger Nachrichten.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 23 du 11 juin 2021, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Christian Raemy (côté lac y compris le Conseil communal) et M. Patrick Pinho (côté vignes).

Personnes habilitées à voter : 67, majorité : 34 et 5 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda de l'Assemblée :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 avril 2021
2. Mode de convocation de l'Assemblée
3. Approbation du règlement des finances
4. Nomination des membres de la commission financière
5. Nomination des membres de la commission de naturalisation
6. Nomination des membres de la commission d'urbanisme
7. Annulation des droits de superficie de la société Buess AG et du Garage du Vully Sàrl
8. Divers.

Personne n'ayant de remarques à formuler sur l'ordre du jour, il est considéré comme accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 20 avril 2021

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

2. Mode de convocation de l'Assemblée

L'Assemblée communale décide lors de la 1^{ère} séance de la législature, le mode de convocation des Assemblées communales. Notre syndic, M. Guy Petter, nous détaille les différentes procédures applicables selon la loi sur les communes et propose la variante suivante : convocation par tout-ménage, par affichage aux piliers publics et par insertion dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Le mode de convocation des Assemblées pour la législature 2021-2026 est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



3. Approbation du règlement des finances

M. Guy Petter explique qu'afin de répondre aux nouvelles exigences de la loi cantonale, un nouveau règlement communal doit être approuvé et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. M. Axel Prélaz, vice-syndic et responsable des finances explique en détails les articles de ce nouveau règlement.

Toutes les communes doivent se munir d'un règlement des finances dans le cadre de MCH2 afin d'harmoniser le plan comptable et d'en faciliter sa lecture. Ce règlement a pour principe de définir les principes qui régissent les finances communales et notamment de fixer les seuils de compétences financières du Conseil communal.

Le but étant d'accorder au Conseil communal une marge de manœuvre suffisante afin d'alléger les procédures de décisions pour engager des dépenses peu importantes en fonction de la taille de notre commune. M. Prélaz relève que ces délégations de compétences n'ont pas l'intention d'éviter le débat démocratique ou de limiter les décisions légitimes de l'Assemblée communale. Le Conseil communal s'engage à appliquer ces nouvelles compétences dans le respect des institutions, de la population et des contribuables de notre commune

Par conséquent, le Conseil communal a dû se déterminer sur plusieurs montants de délégations de compétences. Il propose notamment :

- *Nouvelles dépenses* : un maximum de CHF 50'000.- (concerne des dépenses ne figurant pas au budget des années précédentes)
- *Crédit additionnel* : 20% du crédit d'engagement mais au maximum CHF 50'000.- (concerne le dépassement dans le cadre d'un investissement)
- *Crédit supplémentaire* : 20% du crédit budgétaire et au maximum CHF 50'000.- (concerne le dépassement sur le budget de fonctionnement).

En outre, des compétences particulières, ne rentrant pas dans les champs des articles précédemment cités, ont été déléguées au Conseil communal. Ce dernier pourra effectuer des transactions immobilières soit, acheter, vendre, échanger, donner ou faire le partage d'immeubles pour un montant maximum de CHF 500'000.-. Le but étant d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir réagir rapidement si une opportunité se présentait.

M. Prélaz précise également que le Conseil communal pourra, à l'aide de ce nouveau règlement, accepter des legs ou donations avec charges. Il n'y a pas de montant prédéfini pour cette compétence. Toutefois, toutes décisions feront l'objet d'une analyse et d'une discussion au sein du Conseil pour définir les coûts et les opportunités.

Enfin, notre Vice-Syndic précise qu'il sera toujours possible de présenter des objets devant l'Assemblée communale pour des montants inférieurs au seuil pour autant que le Conseil communal le juge nécessaire.

Pour la commission financière : M. Vincent Guggisberg, président, confirme que la commission financière s'est réunie afin de procéder à l'examen du règlement des finances en date du 17 mai 2021. M. Guggisberg précise que tous les articles ont été discutés et adoptés par les membres. Par conséquent, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption du présent règlement tel que présenté.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Le règlement des finances tel que présenté est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



4. Nomination des membres de la commission financière

Notre Syndic, explique que la commission financière a pour but d'examiner le budget, les comptes, de donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour, d'examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'Assemblée communale, d'émettre une proposition de l'organe de révision, de prendre position sur le rapport de révision et d'examiner les propositions de modification du taux d'impôts. Cette dernière est composée de 7 membres, dont un président et 6 membres. Elle sera élue pour la durée de la législature.

A cet effet, le Conseil communal propose les personnes suivantes : Sylviane Pleines Morel de Lugnorre, Mélanie Rouiller de Sugiez, Raphaël Gaillet de Nant, Francis Martin de Lugnorre, Michaël Racine de Sugiez, Alexandre Javet de Nant, Luc Simonet de Sugiez.

Autre proposition : aucune

Vote de l'Assemblée : Les membres de la commission financière pour la législature 2021-2026 sont élus à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

5. Nomination des membres de la commission de naturalisation

M. Petter, explique que selon la loi du 1er juillet 2008 sur le droit de cité fribourgeois, la compétence pour rendre une décision concernant le droit de cité communal est transférée au Conseil communal. L'article 34 de cette loi prévoit que chaque commune institue une commission des naturalisations, composée d'au moins 5 membres, lesquels doivent être choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune pour la durée de la législature.

A cet effet, le Conseil communal propose les personnes suivantes : Myriam Chamorel de Nant, Andrea Droz de Sugiez, Rita Schlutius de Lugnorre, Michel Pellet de Praz, Sibel Süglün de Sugiez et Joanna Rouiller de Sugiez qui fonctionnera comme présidente, mais sans droit de vote.

Autre proposition : aucune

Vote de l'Assemblée : Les membres de la commission de naturalisation pour la législature 2021-2026 sont élus à la majorité par les citoyens présents, avec un avis contraire.

Intervention

Christian Raemy : Il précise qu'il est contre la nomination des membres de ces commissions car ces derniers n'ont pas pris la peine d'être présents ce soir.

6. Nomination des membres de la commission d'urbanisme

M. Petter, explique que selon la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et des constructions, le Conseil communal est responsable de l'aménagement local. A cet effet, il constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et dans l'application de celui-ci. Cette dernière est composée d'au moins 5 membres et est élue pour la durée de la législature.

A cet effet, le Conseil communal propose les personnes suivantes : Guy Petter de Lugnorre, Pierre André Burnier de Sugiez, Federica Steffanini de Sugiez, Maurice Giacomotti de Sugiez, Swen Rügsegger de Nant, Willy Ischi de Lugnorre et Thierry Linder de Lugnorre. Le secrétariat sera assuré par Mickael Parchet, responsable du service technique de la commune.

Autre proposition : aucune

Vote de l'Assemblée : Les membres de la commission d'urbanisme pour la législature 2021-2026 sont élus à la majorité par les citoyens présents, avec un avis contraire.



7. Présentation des membres de la commission de construction et d'énergie

Notre Syndic nous présente encore les membres de la commission de construction et d'énergie en expliquant que leur nomination est de la compétence du Conseil communal.

Cette commission est composée des personnes suivantes : Michael Schick de Mur, Nicolas Javet de Sugiez, Cyrille Gaillet de Lugnorre, Cédric Hostettler de Lugnorre, Pierre-André Singer de Praz, Emilio Cerantola de Sugiez et David Coppens de Nant. Le secrétariat sera assuré par Mickael Parchet et Nelson Afo.

Questions : aucune

8. Annulation des droits de superficie de la société Buess AG et Garage du Vully Sàrl

M. Michael Schick, conseiller responsable de la zone d'activité ainsi que des constructions, présente en détails les raisons de l'annulation de ces deux droits de superficie.

L'Assemblée communale avait attribué en 2017 et 2020 un droit distinct permanent respectivement à l'entreprise Buess AG et au Garage du Vully Sàrl.

En janvier 2021, l'entreprise Buess a pris la décision de résilier son DDP en raison de soucis financiers et d'un marché qui s'effondre. En avril de la même année, l'entreprise Garage du Vully Sàrl a également pris la décision de résilier son DDP pour des raisons économiques.

Le Conseil communal recommande l'acceptation de ces annulations. En effet, ceci permettra de reprendre la gestion de ces terrains en zone d'activité et de les remettre en location par le biais d'un DDP qui devra, le moment venu, faire l'objet d'une nouvelle décision du législatif.

Notre Syndic souhaite encore remercier ces deux entreprises pour leur honnêteté et leur rapidité d'action qui permettra de faciliter la reprise des deux terrains.

Questions :

Michel Zampa :

Il souhaite savoir si ces entreprises doivent s'acquitter d'une dédite si la commune a eu des frais.

Guy Petter :

Il précise que ces deux entreprises se sont acquittées de tous les frais jusqu'à présent pour la mise en place de ces deux droits de superficie. Cependant, à l'époque, lors de la signature du DDP il ne lui semble pas que des frais seront établis en cas de dédite.

Vote de l'Assemblée : Buess AG: L'annulation du droit de superficie pour la société Buess AG est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

Vote de l'Assemblée : Garage du Vully Sàrl: L'annulation du droit de superficie pour la Garage du Vully Sàrl est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

9. Divers

Travaux gare de Sugiez

Notre Syndic, nous informe que la commune a été avertie par les TPF que les travaux initialement prévus en 2022 seront reportés à 2023. En effet, les TPF doivent déposer un complément au dossier auprès de l'office fédéral des transports (OFT). Ce qui explique le report d'une année. Toutefois, cela ne remet pas en question les crédits d'investissements ayant été votés pour la rénovation de la gare de marchandises et l'aménagement de la place de la gare.

Questions :

Sibel Süglün :

Elle souhaite savoir si nous avons une date précise.

Guy Petter :

Les TPF ont pour objectif que la gare soit opérationnelle et aux normes LHand au 31 décembre 2023.



Rénovation du Pont Rotary

Comme vous l'avez peut-être aperçu dans les journaux, la présentation des travaux de rénovation du Pont Rotary en partenariat avec la Commune de Ins a été effectuée. L'Assemblée communale avait voté un crédit d'investissement pour autant que le Conseil communal arrive à débloquer des fonds auprès des instances touristiques. Notre Syndic informe que nous avons reçu actuellement deux montants, le premier nous a été donné par la Région Biel-Bienne pour un total de CHF 50'000.- et le second nous a été généreusement offert par le Rotary-Club pour un montant approximatif de CHF 70'000.-. M. Petter annonce de ce fait que cet investissement va être libéré et que des travaux de rénovation vont prochainement être effectués. Ce pont est connu à travers la Suisse et est fortement apprécié par ses utilisateurs.

Questions :

Martine Rothen : *Souhaiterait connaître le prix de ces rénovations.*

Guy Petter : *Un budget de CHF 750'000.- avait été voté pour cette rénovation à l'époque.*

Christian Raemy : *Souhaiterait savoir si le total des frais sera réparti à moitié entre les deux communes. En outre, il aimerait également savoir si nous avons approché le fond touristique fribourgeois ainsi que SuisseMobile.*

Guy Petter : *Effectivement les frais seront répartis de manière égale entre les deux communes. Le Conseil communal a approché ces diverses instances touristiques et malheureusement ces dernières n'ont pas souhaité participer aux frais.*

PAL Haut-Vully

Enfin, le Syndic informe l'Assemblée que le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) nous a transmis un courriel en mentionnant que dorénavant, en raison d'un recours déposé auprès du Tribunal cantonal Fribourgeois sur l'IBUS de la zone résidentielle faible densité du secteur Haut-Vully, il n'attribuera plus aucun permis de construire établis avec un IBUS supérieur à 0.5. Cette décision restera en vigueur jusqu'à l'obtention de la décision du Tribunal cantonal.

Questions : aucune

10. Parole à l'assemblée

Cédric Derron : *En tant que bûcheron il est très satisfait de constater que la construction du centre nautique a été faite en bois. Selon lui, nous devrions construire plus de maisons en bois à travers la Suisse. Toutefois, il aurait une recommandation à donner au Conseil communal ainsi qu'à la commission de construction. Il pense que des erreurs techniques ont certainement été faites sur ce bâtiment : la façade ouest dispose d'un toit à raz la façade. Ceci aura pour conséquence une dégradation plus rapide des matériaux. Pour l'avenir, il souhaiterait que nous construisions des bâtiments moins extraordinaires mais plus pratiques et qui mettent en valeur le bois suisse de par son utilisation.*

Guy Petter : *Il remercie pour cette remarque et en prend bonne note.*

Frédéric Noyer : *Il constate qu'une étude de mobilité est en cours dans notre commune et qu'un crédit d'investissement avait par ailleurs été voté lors d'une dernière Assemblée communale. Ce qui est une très bonne chose. Ce sujet, qui n'est pas forcément simple, touche toutefois différentes personnes, différents endroits, départements ou dicastères. Il souhaiterait de ce fait rendre attentif le Conseil communal qu'il serait intéressant de mettre en place une commission permanente qui traiterait de ce sujet. Cette dernière permettrait d'étendre ce sujet complexe, d'apporter un dialogue et une discussion en donnant la parole à diverses personnes. C'est un sujet extrêmement important car nous avons plusieurs possibilités pour organiser le trafic, plusieurs moyens peuvent être mis en avant pour canaliser les choses ou même la mise en place de nouvelles infrastructures. Une commission permanente serait, à son avis, une chance pour répondre à ce challenge.*

Guy Petter : *Il remercie M. Noyer pour son intervention. Il rappelle qu'effectivement le Conseil communal a été interpellé à plusieurs reprises concernant ces sujets. Le Conseil communal est totalement conscient de la situation et de son évolution qui devient quelque peu critique à certains endroits. Le Conseil communal a pris la décision de prendre en main cette affaire et va effectuer une analyse globale qui comprendra les transports dans leur globalité, la mobilité douce, le tourisme, les transports pour les écoles.... Il précise que l'intention du Conseil communal est d'avoir un contact avec ses citoyens et d'avoir des discussions*



constructives. Il admet que l'impact des quelques 900 habitants supplémentaires depuis 2016 a peut-être été mal anticipé. La volonté du Conseil communal est de régler par différentes manières cette situation et qu'il se permettra de revenir vers certains citoyens.

Guy Petter : *Il tient cependant à donner une petite précision : autant lui que les membres du Conseil communal sont à disposition des citoyens pour discuter de vive-voix lorsqu'un souci est constaté ou qu'un sujet les interpellent. Il est parfois préférable et plus judicieux de discuter avant d'écrire des courriers ou des courriels. De ce fait, il prie les citoyens présents de ne pas hésiter à prendre contact.*

Claudine Ryser : *Elle remercie le Conseil communal pour ces explications. Toutefois, elle soutient Monsieur Noyer dans sa demande. En effet, il serait judicieux de mettre le « turbo » sur ces sujets délicats.*

En outre, elle relève que l'accès au Signal par Sugiez est actuellement fermé mais elle constate qu'après la croisée du Restaurant du Mont, un panneau indique que la route est fermée avec une mention « à 630m la route est fermée ». Elle s'est ensuite rendue au Signal et s'est retrouvée seule sur les lieux avec quelques vélos. Elle souhaiterait savoir si la fermeture de la route est réellement l'intention du Conseil communal.

Guy Petter : *Il précise que l'accès depuis Lugnorre est normalement ouvert à la circulation. Le Conseil communal prend cependant note et contrôlera ceci.*

Le Syndic clôture cette première Assemblée de la législature 2021-2026 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, les employé(e)s de l'administration, de la voirie et de la conciergerie. En raison de la pandémie COVID-19, le verre de l'amitié est malheureusement annulé. Il souhaite un bel été aux citoyens.

Il est 20h45, lorsque le Syndic, Guy Petter lève l'Assemblée.

La secrétaire communale
Nathalie Bianchet



Le Syndic
Guy Petter